

POINT 23 : PROJET DE DÉLIBÉRATION – DCM20260616-23

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES – ANNEE 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations et autres organismes extérieurs.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions identifiées dans le tableau ci-dessous

La Commission Vie Associative réunie le 18 mai 2026, a émis un avis favorable avec une abstention pour l'école Notre Dame.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **VALIDE** le montant des subventions aux associations et organismes extérieurs présentées dans le tableau ci-dessous :

ORGANISMES	Subvention 2025	Proposition 2026	VOTES
ARSLA Maladie de CHARCOT	250,00 €	250,00 €	
ONCODOUBS	250,00 €	250,00 €	
CSAPA Le Relais équinoxe	500,00 €	500,00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers Audin/Val	500,00 €	500,00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers Hérimoncourt	500,00 €	500,00 €	
Amis de l'Hôpital	200,00 €	200,00 €	
Amis du moulin de la Doue	150,00 €	150,00 €	
Association Française des sclérosés en plaques	250,00 €	250,00 €	
Banque alimentaire du Doubs	600,00 €	600,00 €	
Ecole Notre Dame Audincourt	450,00 €	450,00 €	
Fanfare Vandoncourt	400,00 €	400,00 €	
France Alzheimer Franche Comté	250,00 €	250,00 €	
Pêche AAPPMA- Audincourt Arbouans Exincourt Seloncourt	100,00 €	100,00 €	
Restaurants du cœur	600,00 €	600,00 €	
SAPAD PEP 25	250,00 €	250,00 €	
Secours catholique	600,00 €	600,00 €	
Secours populaire français	600,00 €	600,00 €	
Sésame Autisme	250,00 €	250,00 €	
ENTRECHATS	550,00 €	550,00 €	
TOTAL	7 250,00 €	7 250,00 €	

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**